

## Calendrier universitaire 2026-2027 : Explication de sa construction

Le calendrier universitaire est réparti sur 14 semaines (rythme voté pour l'accréditation 2022-2027).

Il constraint fortement les équipes pédagogiques et administratives, notamment sur le second semestre. Vous trouverez ci-dessous les principaux éléments qui doivent être pris en compte pour cette période de l'année universitaire, dans le cadre de la construction du calendrier.

Pour l'année 2026-2027, le lundi de Pentecôte, jour férié, décale la plage d'examen, qui se finit donc au lundi 31 mai 2027. Cela a pour conséquence une contraction du temps de correction alloué aux équipes pédagogiques.

La fin de saisie des notes est programmée le 3 juin 2027. Les examens sont organisés de manière à programmer les grandes cohortes en première semaine, afin de laisser un temps de correction le plus ample possible.

Dès la fin de la journée de saisie des notes, à partir de 17h, les calculs sont lancés en cascade par les gestionnaires de scolarité :

- L1 à 17h
- L2 à 18h
- L3 à 19h
- Master 1 à 20h00
- Master 2 à 21h00

Période entre la fin de saisie des notes et les jurys : ces 3 jours sont répartis de manière à compresser le moins possible des étapes nécessaires à la bonne tenue des jurys :

- **Le 4 juin 2027 :**
  - Vérification que l'ensemble des notes a bien été communiqué à la composante. Si ce n'est pas le cas, il faut donc récupérer les notes manquantes, et revérifier les calculs de moyenne. Par exemple, pour un Enseignement d'Ouverture ou un enseignement mutualisé, une note et son calcul concernent plusieurs composantes, nécessitant une coordination temporelle et technique. Il peut y avoir d'éventuelles saisies correctives pour les deux semestres et d'éventuelles relances de calculs de moyenne.
- **Le 7 et le 8 juin 2027 :**
  - Grâce à l'ensemble des notes récoltées, les scolarités :
    - Contrôlent les futurs Procès-Verbaux : vérification que le calcul de moyenne est bon (calcul renouvelé chaque année dû à la modification des MCCC), vérification des statuts AJAC, vérification des résultats semestriels et annuels -du fait des règles de compensation-, en vue de la diplomation). Vérification de la cohérence entre notes et résultats.
    - Au semestre pair, les jurys doivent statuer à la fois sur le semestre et sur l'année, en vue de la diplomation. Leur préparation est donc tout aussi conséquente.
- **Tenue des jurys le 9 et le 10 juin 2027 :** Les membres des jurys délibèrent, contrôlent, modifient le cas échéant, et statuent sur les résultats tout au long de ces deux jours.

### **Après les jurys**

- Les scolarités saisissent les résultats des jurys et corrections à apporter (erreur de note, point bonus, etc.).
- Les scolarités éditent les listes d'étudiantes et étudiants n'ayant pas validé l'année par compensation afin d'affiner les convocations pour la session 2 du semestre impair.

**Le 11 juin 2027**

- Publication des résultats, et convocation pour la session 2 du semestre pair. Cette date permet le respect des 15 jours de délai légal pour convoquer à un examen.

**Entre le 14 et le 18 juin 2027**

- Récupération des sujets d'examen, planning de surveillance des examens que les enseignants doivent assurer.
- Édition des attestations provisoires de diplôme de session 1 pour que les étudiantes et étudiants puissent justifier de leur niveau dans le cadre de leurs candidatures. Ces attestations doivent être réglementairement fournies au plus tard dans les 3 semaines après la proclamation des résultats.

En parallèle de cette organisation, le 1er semestre de l'année 2027-2028 est en cours de préparation dans les composantes et les services centraux :

- Finalisation de la préparation de la campagne d'inscription administrative, mise à jour d'information des plateformes d'inscription et de réinscription, saisie des ouvertures des IA WEB, autorisation d'inscription pour les admis issus de Parcoursup, Mon Master, Etudes En France, e-candidat.
- Derniers mois pour les relances faites auprès des étudiantes et étudiants en situation d'impayé.
- Préparation de la campagne d'IP (inscription pédagogique), création des menus pour les L1 et les L2, ouverture et fermeture des groupes de TD, stabilisation et création des emplois du temps, en lien avec les enseignants.

Pour la session 2, c'est la même logique et la même organisation :

Les jurys doivent se tenir avant la dernière semaine d'ouverture de l'Université car ce sont des jurys d'année. Il est donc nécessaire de délivrer leurs résultats aux étudiantes et étudiants, pour qu'elles et ils soient en possession d'une attestation provisoire de diplôme (même délai de 3 semaines visé plus haut) et donc de

permettre aux étudiantes et étudiants de se réinscrire soit à l'Université Lumière Lyon 2 entre le 19 et le 21 juillet 2027, soit dans un autre établissement.

Il faut aussi prendre en compte les contraintes calendaires imposées par la première vague d'admission de Mon Master. Les admis doivent pouvoir s'inscrire dès l'ouverture des inscriptions administratives. Il faut donc un relevé de note pour les étudiantes et étudiants issus de l'Université Lumière Lyon 2.

La plateforme d'inscription administrative doit fermer le 21 juillet au soir pour permettre à l'agence comptable de clôturer les comptes avant la fermeture de l'établissement le 23 juillet 2027 au soir.

Ce calendrier doit se conformer à un ensemble de contraintes légales et réglementaires, tout en essayant de maintenir autant que possible un équilibre fragile entre le temps nécessaire à la correction des évaluations par les équipes pédagogiques et les impératifs liés à la fin de l'année universitaire et à la mise en œuvre de la suivante, impératifs auxquels doivent faire face l'ensemble des composantes et services centraux pour assurer la continuité de service.

Ce calendrier est donc la base de l'organisation du travail de notre communauté universitaire. A ce titre, il est discuté en Conseil des Composantes et au Comité Social d'Administration avant d'être voté en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire puis au Conseil d'Administration, qui vote son approbation définitive.